



## Communication No 4, Saison 2011 / 2012

### Coupe Suisse des vétérans 2011 / 2012

#### 1. Inscription pour la compétition de la saison 2011 / 2012

Au total 16 équipes se sont annoncées pour cette compétition (en annexe la liste d'adresses des participants et des préposés aux vétérans).

#### 2. Organisation

Responsable pour l'organisation de cette compétition:

**Ligue Amateur de l'ASF**  
**Case postale**  
**3000 Bern 15**

**Téléfon** 031 / 950 82 22  
**Fax** 031 / 950 81 81  
**E-Mail** [al.la@football.ch](mailto:al.la@football.ch)

**Responsable du Comité de la LA**  
**Jacky Marcuard**  
**Rue des petites buttes 19**  
**1180 Rolle**

**Natel** 079 / 622 38 15

#### 3. Calendrier

1<sup>er</sup> (1/8 final) samedi, 24 septembre 2011  
2<sup>ème</sup> tour (1/4 final) samedi, 22 octobre 2011  
3<sup>ème</sup> tour (1/2 final) samedi, 28 avril 2012

**La finale aura lieu samedi 02 juin 2012 au Tessin**

#### 4. Tirages au sort

Les tirages au sort seront toujours faits une semaine après les matches de chaque tour, au Secrétariat de la LA.

Le tirage au sort pour le 1er tour du **du samedi, 24 septembre 2011** se présente comme suit:

Jeu 1:	FC Chiasso	-	Chur 97
Jeu 2:	FC Arbon 05	-	FC Suhr
Jeu 3:	SV Lyss	-	Pully Football
Jeu 4:	SV Muttenz	-	FC Lerchenfeld
Jeu 5:	FC Subingen	-	FC Nordstern Basel
Jeu 6:	FC Altdorf	-	FC Präffikon
Jeu 7:	FC Rapperswil-Jona	-	FC Flums
Jeu 8:	SC Düringen	-	FC Sempach

#### 5. Rapports d'arbitrage et cartes de joueurs du contrôle de qualification

Tout de suite après le match, **l'arbitre envoie son rapport et les cartes des joueurs au Secrétaire de la Ligue Amateur de l'ASF, Case postale, 3000 Berne 15.** En vue d'un contrôle de qualification, les copies des cartes de joueurs seront ensuite remises aux préposés aux seniors et vétérans des associations régionales. Après contrôle, les irrégularités doivent être signalées immédiatement au Secrétariat de la Ligue Amateur.

## 6. Renvois des matches

Le membre du Comité de la LA doit être avisé par le club organisateur lorsqu'un match a dû être renvoyé. Lors de renvois pour cause de terrain impraticable, les dispositions du RJ sont seules valables. Si un match doit être renvoyé pour cause de terrain impraticable, il doit automatiquement être rejoué le samedi suivant.

## 7. Généralités

Le droit de participation est réglé par le règlement de la Coupe Suisse des Seniors (édition 2007). Pour autant qu'il n'existe pas de prescriptions particulières dans le règlement ci-dessus, sont dérivantes celles prévues dans le règlement régissant les compétitions des seniors, des vétérans et des aînés, le RJ ASF (édition 2011) et les statuts ASF (édition 2011).

La désignation des arbitres est effectuée par le membre convocateur de la région où se dispute le match. Les arbitres doivent être qualifiés au moins pour la 2ème ligue.

### Ligue Amateur de l'ASF

Le responsable:

Le secrétaire:



Jacky Marcuard



Ramon Zanchetto

Annexe:

- Liste des adresses préposées régionaux des seniors /  
Liste des adresses des clubs concernés

Va à:

- clubs concernés (l'adresse off. du club)
- associations régionales (E-Mail)
- préposés régionaux des seniors (E-Mail)
- secrétariat central de l'ASF
- sections SFL / 1ère ligue
- membres du comité

Muri, le 27 juillet 2011